

||| Gestion de placements **Manuvie**

Les fonds communs de placement de série T de Manuvie. Quand le CBR est égal à 0

Les fonds de série T peuvent procurer un revenu stable pendant de nombreuses années. Mais que se passe-t-il quand la totalité du placement initial est retournée à titre de remboursement de capital fiscalement avantageux?

Quand le coût de base rajusté (CBR) est égal à zéro, plusieurs options peuvent être envisagées.

Prenons l'exemple de la vidéo précédente.

Un placement initial de 200 000 \$ avec un rendement annuel moyen de 6 % et une distribution annuelle de 6 % procurerait un revenu net d'impôt moyen de 11 400 \$ par année pendant 19 ans¹.

À ce stade, le CBR serait de zéro.

Le montant total reçu au cours de cette période serait de 216 600 \$, après impôt. Le CBR serait égal à zéro, mais la **valeur marchande** du placement serait toujours d'environ 200 000 \$.

Si l'épargnant encaissait la totalité du montant, l'opération entraînerait un gain en capital d'environ 40 000 \$, selon un taux marginal d'imposition de 40 %. Cependant, il y a trois autres options avantageuses sur le plan fiscal à envisager.

La première est de poursuivre avec une baisse de revenu. Les versements de revenu pourront continuer, mais ils seront imposés à titre de gains en capital. Ils seront alors réduits d'environ 2 100 \$ par année.

La deuxième est de transférer l'actif des fonds de série T à une autre catégorie du même fonds. Les versements de revenu cesseront, mais l'impôt sera reporté jusqu'à ce que les parts du fonds soient vendues, ce qui entraînera un gain en capital. L'actif fera l'objet d'une disposition présumée au décès du titulaire.

La troisième est de faire un don de bienfaisance de 67 000 \$. L'épargnant recevra un crédit pour don de bienfaisance d'environ 26 800 \$ (selon la province). Le solde de 133 000 \$ pourra être retiré du fonds, et le crédit d'impôt compensera les quelque 26 600 \$ d'impôt à payer sur le gain en capital lors de la vente.

Les fonds de série T de Gestion d'actifs Manuvie peuvent procurer un revenu fiscalement avantageux à ceux qui y investissent tout en les aidant à atteindre d'autres objectifs – en vue de la retraite ou d'un don philanthropique, par exemple.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller.

¹ En supposant un taux marginal d'imposition de 40 %, des distributions imposables de 1 500 \$ par année et des distributions sous forme de remboursements de capital de 10 500 \$ par année.

© Manuvie. Les opinions exprimées sont celles de Gestion de placements Manuvie au moment de leur publication et elles pourraient changer en fonction de la conjoncture du marché et d'autres conditions. Bien que les analyses et renseignements présentés dans le présent document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou des renseignements et analyses qu'il contient. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document.

Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie limitée, ni Gestion de placements Manuvie, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Le présent document a été préparé à titre indicatif seulement et ne constitue ni une offre ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, à acheter ou à vendre un titre, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Ces renseignements ne remplacent pas le processus « Bien connaître son client », l'analyse de la pertinence d'un produit pour un client donné et de ses besoins ni aucune autre exigence réglementaire.

La souscription de fonds communs de placement et le recours à un service de répartition de l'actif peuvent donner lieu au paiement de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion ou d'autres frais. Avant d'effectuer un placement en recourant à un service de répartition de l'actif, veuillez lire l'aperçu et le prospectus des fonds communs de placement dans lesquels le placement est prévu. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Les distributions ne sont pas garanties et peuvent varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste afin de connaître l'incidence fiscale des distributions. Consultez le prospectus pour obtenir plus de renseignements sur la politique des fonds en matière de distributions.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.